

Séance du 23 Février 2009

Le vingt-trois février deux mille neuf, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly dûment convoqués par Mme le Maire se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 16 février 2009

Date d'affichage : 03 mars 2009

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusé : M. LEMERRE (procuration M. DUPONT).

Mme LEDOUX, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. LEMERRE a fait remarquer que la formulation des débats concernant La Bretonnière peut nous porter préjudice pour l'aboutissement des projets Bois Hébert et Bretonnière.

M. DUPONT précise qu'il ne s'agit pas d'une maison près du presbytère, mais d'un bâtiment.

Sur proposition de Mme le Maire, le CM accepte qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : motion de soutien à la demande d'amélioration de la ligne Caen-Rennes, en particulier du tronçon Avranches-Dol de Bretagne.

I. Motion de soutien

M. FONTENELLE de l'A.D.P.C.R. a envoyé un courrier à la mairie afin de défendre la ligne ferroviaire « Caen / Rennes » et plus précisément le tronçon « Avranches / Dol de Bretagne » soit environ 43 Kms pour la modernisation et l'électrification.

Le CM signe la motion jointe à ce courrier.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la Région allant dans ce même sens : le CM signe également la pétition jointe.

II. Indemnité de Gardiennage de l'église

M. et Mme LE MOULEC ouvrent et ferment tous les jours les portes de l'église de Carantilly mais ils ont émis le souhait que l'indemnité qui leur est versée soit adressée directement au curé de la paroisse. Mme le Maire s'est renseignée près des services de la préfecture : une collectivité locale a obligation d'indemniser pour « service fait » la personne qui rend effectivement le service.

Indemnité de gardiennage de l'église année 2009 (reçu le 03/03/2009)

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de gardiennage de l'église à M. et Mme Michel LE MOULEC domiciliés 2, Les Meutières à Carantilly. En effet, ils ouvrent et ferment l'église tous les jours depuis le départ du prêtre.

Le montant alloué pour l'année 2009 est de 468.15 €

III. Devenir du presbytère

Monseigneur LALANNE a donné son accord pour la désaffectation du presbytère dès signature de la convention de mise à disposition d'une salle par la commune pour les activités de la paroisse.

M. de MALHERBE, représentant de l'association Pierres d'Histoires, a rencontré Mme le maire avec MM BOURGE et PATIN. Il a expliqué et montré ce que cette association pouvait apporter à cette demeure : elle propose la rénovation de ce capital architectural communal et s'engage à le faire vivre (locations à court terme type gîte). Pierres d'Histoire préférerait contracter un bail emphytéotique plutôt que procéder à un achat.

Vente du Presbytère (reçu le 03/03/2009)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il va falloir décider du devenir du Presbytère (bâtiments et terrains). Plusieurs solutions sont possibles : la vente en l'état, la réhabilitation ou la location.

Après délibération, le Conseil Municipal (14 voix pour et 1 abstention), du fait du coût important des travaux de rénovation :

- décide de la mise en vente de l'ensemble de cette propriété, à savoir les parcelles suivantes cadastrées section C n° 563 (terrain de 939 m²), n° 564 (terrain de 1 728 m²), n° 700 (mare de 19 m²), n° 702 (bâtiment + terrain de 734 m²), n° 703 (terrain de 339 m²), n° 705 (bâtiment de 18 m²) et n° 887 (bâtiment de 41 m²) ;

- décide un prix de vente de 350 000 € net vendeur;

- charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer tout document relatif à cette cession.

IV. Ligne THT

50 lettres de protestations ont été reçues en mairie représentant 8,5% de la population carantillaise. Le CM décide de ne pas donner suite à la demande d'arrêt. En revanche, la municipalité va rédiger un courrier qui sera adressé à M. le Préfet de la Manche lui demandant de bien vouloir nous assurer de la non dangerosité de la vie humaine sous ou à proximité d'une ligne 400 000 volts.

L'enquête des maires et services devrait arriver cette semaine en mairie.

RTE conteste le rapport de la CRIIREM et propose de financer une évaluation des champs magnétiques pour les maisons sous ou à proximité immédiate de la ligne. Le CM accepte de les solliciter.

M Alain LERENDU et la famille DELAFOSSE ont contacté la société RTE afin de faire une nouvelle proposition. Celle-ci dégage effectivement le village de la Hermannièrre mais impacte fortement d'autres villages (la Sansonnière, 60 m contre 380 m actuellement, la Germinièrre, la Heuzerie et la Sarotière, à 90 m).

M. LERENDU s'exprimera lors de l'enquête publique, Mme DELAFOSSE estimant que puisqu'elle n'est pas arrangée, personne ne doit l'être et le tracé doit revenir à celui initialement prévu.

Le comité de suivi du PAP étudiera, pour 2009, les projets qui seront finalisés les 28 avril, 7 juillet et 6 octobre. Projets qui seront financés par l'indemnité versée aux communes qui sont touchées par le passage de la ligne T.H.T. Les fonds seront disponibles dès que les travaux de la ligne seront commencés, soit fin 2010.

Mme le Maire souhaite que les commissions communales se réunissent afin de réfléchir et préparer les différents projets envisageables : création d'un papi-loft, création de commerces, construction de pavillons sur le lotissement, aménagement de la gare, aménagement du bourg, extension du réseau assainissement... Le CM en retiendra ensuite deux ou trois à présenter si possible dès la réunion du 7 juillet.

V. Bibliothèque : équipe gestionnaire (reçu le 03/03/2009)

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte la composition suivante des membres tous bénévoles, de la bibliothèque communale :

Responsable : M. Stéphane DELABROUSSE ;

Membres : Mmes Marylène HENRY ; Henriette FLECK ; Andrée ROUX ; Jeanne LEMERRE ; Marie CANTO ; Sylvie DUFORT ; Isabelle CORON ; Isabelle BARBET ; Pierrette L'ORPHELIN ; Valérie BELLEE ; Marie-Madeleine LE MOULEC ; Danielle BOURGE ; Honorine LEMERRE.

VI. Remplacement congés à l'Agence Postale (reçu le 03/03/2009)

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire d'assurer le remplacement de Mme DOLLEY Marianne pendant ses congés du 25 au 30 mai 2009 inclus, ainsi que du 27 juillet au 14 août 2009 inclus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- le remplacement de Mme DOLLEY, adjoint administratif de 2^{ème} classe à l'Agence Postale Communale, dans la limite de 10 heures hebdomadaires ;
- Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ces remplacements (contrat avec le Centre de Gestion de la Manche, ...).

VII. Affaires diverses

1. Assainissement : Une rencontre a eu lieu entre M. MORIN (directeur de la D.D.E. de Coutances), M. VOISIN (chef d'entreprise ayant construit la station), Mme le Maire et MM. BOURGE et CORON.

Suite à cet entretien lors duquel M. VOISIN a exprimé son mécontentement concernant les indemnités de retard qu'il a dû payer, il a été convenu :

- la fourniture de la clé d'ouverture de vannes et de l'arrêt de barrière par l'entreprise VOISIN
- l'installation de la télé-alarme par l'entreprise VOISIN dès que nous aurons terminé l'installation téléphonique (en fait, le câble d'alimentation n'est pas arrivé au mécanisme)
- le démontage de la clôture défectueuse d'enceinte de la station par la commune, celle-ci n'ayant pas d'utilité. Par contre, la municipalité doit clôturer le bassin de rétention actuellement sans aucune protection.
- Le dysfonctionnement du compteur de bâchées a été noté, mais il n'est pas sous garantie.

Le SATESE a confirmé un problème avec le débitmètre qui sous-estimerait les volumes. MM VOISIN et MORIN n'en sont pas convaincus. La qualité des eaux est jugée « acceptable ».

2. Le Bois Hébert : Un nouveau couple a pris contact avec Mme le Maire et serait éventuellement intéressé par la parcelle n°1.

M. et Mme LESECQ ont eu un accord oral par l'Architecte des Bâtiments de France et attendent l'accord écrit. M. DUDOUIT (D.D.A.F.) est intervenu auprès des élèves pour leur expliquer pourquoi et comment entretenir la haie qu'ils avaient plantée il y a plusieurs années. Suite à ces rencontres, le personnel communal a taillé les plants. Le bois récupéré a été broyé par l'association « haieco Bois » lors d'une nouvelle intervention près des élèves (les copeaux sont stockés à l'atelier, ils serviront pour du paillage).

3. Commission Fleurissement : Les membres de la commission ont procédé à la taille et au nettoyage de printemps.

4. Carrefour du Poteau : Suite à la décision de fermeture de la route « de la Planque », le CM accepte le courrier en direction du Président du Conseil Général proposé par Mme le Maire. Ce carrefour est dangereux à traverser et les Carantillais souhaiteraient bénéficier eux aussi de la construction d'un rond-point permettant à la fois de sécuriser et de fluidifier la circulation.

5. M. BOURGE rend compte de la réunion de communauté des communes :

- Après une réunion extraordinaire du bureau sur les réponses à apporter à un questionnaire pour l'étude d'un rapprochement éventuel de trois communautés communes en communauté d'agglomération, un compte rendu a été établi et les membres devaient se prononcer sur le contenu qui doit être présenté à l'assemblée générale.
- Il encourage tous les conseillers municipaux à assister à la prochaine réunion de restitution qui aura lieu à Saint-Lô, considérant que leur opinion est très importante.
- Il informe le CM sur sa démarche pour le report à l'automne des prochaines réunions portant sur les projets, la fiscalité et la gouvernance en attendant les décisions du gouvernement en matière de réorganisation des collectivités et leur financement.
- Le SPANC : les études vont commencer.
- Il a attiré l'attention du bureau sur l'aménagement du carrefour du « Poteau ».

6. La Poste : les services de distribution du courrier souhaitent que soient clarifiées les appellations « rue Chardin » et « Le Bourg ». Le CM considère qu'il convient de vérifier le registre des délibérations afin de confirmer qu'aucune adresse « Jean Chardin » n'est reconnue à ce jour au niveau des numérués, et qu'en conséquence l'appellation « Le Bourg » est appliquée à toute la bourgade.

7. Total Gaz : La société nous confirme qu'ils doivent bien recevoir un document de la mairie avant d'intervenir. Ils vont donc refaire deux factures : l'une adressée à la mairie et l'autre au Comité des Fêtes. Ils envisagent aussi un dédommagement pour avoir rempli la citerne de la salle de sports sans demande de notre part.

8. Syndicat de Secours et Incendie : M. LEROUXEL informe le CM que le nombre d'habitants ayant augmenté, la participation financière demandée à la commune est en diminution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

La Maire,

La Secrétaire,